var PERMANENTIE - Nombre de consultations avec supplément de permanence *(Patientèle médecins généralistes)*

Description

Le nombre de consultations au cours de l'année de référence pour lesquelles un supplément de permanence a été facturé. Il s'agit d'un supplément que le médecin généraliste peut facturer, pour des consultations ayant lieu les jours ouvrables entre 18h et 21h, s'il a accès au dossier médical global du patient et est inscrit auprès d'un service de garde organisé. Il ne s'agit pas d'une consultation effectuée dans le cadre du service de garde, mais bien d'une consultation de soirée 'régulière'.

Remarques
Ces prestations sont identifiées à l'aide du code nomenclature relatif au supplément de permanence (Code nomenclature = 101113).
Ce supplément ne peut pas être combiné à un supplément de garde. Le code nomenclature est en vigueur depuis le 1er juillet 2008 et ne peut donc jamais être attribué aux années de prestation 2003-2007. Cette variable est cependant disponible pour cette période, mais elle prendra alors toujours la valeur 0.

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Patientèle médecins généralistes	ALL	2003-01-01	2024-12-31

Code PERMANENTIE

Format SAS 8. (numeric)

Variable(s) source(s)

- SS00020-Code nomenclature

Variable(s) équivalente(s)

- PAT_GMD-Dossier médical global
- RAADPL-Nombre de consultations au cabinet
- RANACHT_AH-Nombre de consultations de nuit au cabinet
- RAWEFE_AH-Nombre de consultations au cabinet le weekend ou les jours fériés
- WACHT-Nombre de consultations avec supplément de garde
- OPVOLGPLAN-Nombre de consultations ou visites à domicile inhabituelles

Mots clés Prestations de soins de santé, Prestataires de soins de santé